

Communiqué de presse

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LAVAL + HEBDOS**

Les mesures préférentielles pour bus à Laval sont déployées selon l'échéancier et le budget prévus

Laval, le 12 septembre 2017 – M^{me} Francine Charbonneau, ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation et ministre responsable de la région de Laval, a dévoilé aujourd'hui l'ensemble des projets de mesures préférentielles pour bus (MPB) de la Société de transport de Laval (STL). Ce dévoilement s'est fait en présence de M. Marc Demers, maire de Laval, et de M. David De Cotis, président du conseil d'administration de la STL.

Citations

« Ces investissements de 23,5 millions de dollars du gouvernement du Québec vont permettre d'accroître la mobilité des usagers de la route sur le territoire de Laval. En plus de contribuer à la fluidité des déplacements, les mesures déployées contribuent à l'amélioration de l'expérience des usagers et au développement de services de transport collectif efficaces et plus accessibles, ce qui incitera assurément plus de citoyens à se tourner vers ces options écoresponsables. Voilà un pas de plus vers la mobilité durable. »

M. Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

« La mise en place de ces mesures préférentielles répond non seulement aux besoins de la STL et de sa clientèle, mais également à la volonté de notre gouvernement de miser sur le transport collectif afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la congestion routière. »

M^{me} Francine Charbonneau, ministre responsable de la région de Laval

« En coordination avec les projets de la STL, la Ville a investi 15,3 millions de dollars supplémentaires pour moderniser nos aménagements urbains et favoriser la mobilité active des Lavallois. C'est avec des initiatives concertées et constructives comme celles-ci que nous arriverons, ensemble, à convaincre encore plus d'automobilistes de laisser leur voiture et à devenir clients de la STL. Ces mesures s'intègrent également dans notre plan d'aménagement et ont été conçues dans l'optique de favoriser le développement urbain actuel et futur de Laval. »

M. Marc Demers, maire de Laval

« L'aboutissement de ces ambitieux travaux réaffirme le leadership de la STL en matière de transport durable. Depuis plusieurs années, nous multiplions les efforts pour accroître la part modale du transport en commun à Laval et pour offrir des options au voiturage en solo. Ces diverses mesures combinées permettront de réduire les temps de parcours pour nos clients, d'améliorer la fluidité des déplacements à Laval et, ultimement, de réduire l'empreinte carbone globale liée au transport. »

M. David de Cotis, président du conseil d'administration de la STL

Faits saillants

Les travaux ont été réalisés selon l'échéancier et le budget prévus. La réalisation de ces projets, débutée en 2016, a été rendue possible grâce au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, qui a accordé la somme de 23,5 millions de dollars à la STL pour l'implantation de ses projets de MPB, ciblés dans les secteurs névralgiques du territoire lavallois.

Les travaux ont été coordonnés avec ceux de la Ville de Laval, qui a profité de l'occasion pour aménager notamment de nouveaux tronçons de pistes cyclables et de trottoirs, rajeunir certains équipements de mobilier urbain et remplacer près de 75 % des contrôleurs sur ses feux de circulation. L'ensemble des composantes des MPB sont aujourd'hui intégrées aux activités de la STL ou en voie de l'être sous peu : voies réservées, feux prioritaires intelligents, feux prioritaires de type chandelle (barre blanche verticale), voies d'évitement et déplacement d'arrêts ou d'abribus en aval de l'intersection.

— 30 —

Sources :

Mathieu Gaudreault

Attaché de presse
Cabinet du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
Cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Tél. : 418 643-6980

Marie-Pier Richard

Attachée de presse
Cabinet de la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation et ministre responsable de la région de Laval
Tél. : 418 643-2181

Estelle Lacroix

Conseillère en communication
Société de transport de Laval
Tél. : 450 662-5400, poste 8388
elacroix@stl.laval.qc.ca

Pour Information :

Relations avec les médias

Direction des communications

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Tél. : Montréal : 514 873-5600

Sans frais : 1 866 341-5724

Fiche technique

Mesures préférentielles pour bus (MPB)

- Définition : mesures visant à procurer aux autobus des dispositifs ou des aménagements routiers privilégiant leur circulation et permettant du même coup d'atténuer les effets de la congestion routière.
- Objectifs de la STL : améliorer la performance et la fiabilité du réseau, offrir à la clientèle un service plus régulier, ponctuel et rapide, et accroître le service sur les grandes artères tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Concrètement, ces mesures ont pour but d'améliorer la part modale du transport collectif par rapport à l'automobile en générant des gains de temps pour la clientèle jusqu'à 8 minutes.
- Les MPB de la STL se distinguent par leur complexité et leur ampleur, soit d'intégrer la réalisation simultanée de 5 mesures sur un horizon de deux ans :
 - ➔ 14,4 km de nouvelles voies réservées;
 - ➔ 6 nouvelles voies d'évitement;
 - ➔ systèmes de feux prioritaires intelligents sur 232 intersections;
 - ➔ 11 nouveaux feux prioritaires de type « chandelle »;
 - ➔ Déplacement de 77 arrêts ou abribus en aval de l'intersection.
- Pour tous les détails sur les mesures préférentielles pour bus de la STL : stl.laval.qc.ca/mpb

Projets phares

Feux prioritaires intelligents

- Ils permettent aux véhicules de demander une priorité de passage au feu de circulation. Les systèmes de base demandent la priorité en tout temps, sans égard à l'horaire planifié ni au nombre de passagers à bord.
- Le système de la STL se démarque en combinant les notions d'adhérence à l'horaire et le nombre de passagers à bord dans son algorithme de priorité, ce qui est rarissime, voire unique au monde.
- Solution peu coûteuse, s'insère discrètement dans la trame urbaine, imperceptible pour les automobilistes.
- Projet de 232 feux de circulation à Laval équipés d'un système intelligent de synchronisation et de communication. Au total, plus de 90 % des feux que croisent les véhicules de la STL et 75 % des feux de circulation sur le territoire de Laval sont maintenant « intelligents ».
- Tout le parc de véhicules de la STL est équipé d'un système intelligent de communication : 309 autobus et 23 véhicules de transport adapté.
- Ce projet a été rendu possible grâce à l'avant-gardisme de la STL, qui avait déjà, depuis 2009, équipé tous ses véhicules d'un ordinateur de bord sophistiqué, accompagné d'un système de

GPS et d'un compteur de passagers, qui lui fournit des données en temps réel, à la seconde près, sur la performance et l'achalandage de son réseau.

Voies réservées centrales sur le boulevard Le Corbusier

- Corridor bidirectionnel réservé aux autobus.
- Aménagé sur près de 1 km sur le boulevard Le Corbusier, entre l'avenue Albert-Duquesne et du boulevard du Souvenir.
- Relie plusieurs zones résidentielles au centre-ville de Laval.
- Remplacement des arrêts en bordure de rue par des stations centrales.
- Les véhicules d'urgence sont également autorisés sur les voies centrales.
- Mise en service prévue à la mi-octobre.